



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DÉLIBÉRATION n° 2026/02/027

Fonction publique – autres catégories de personnel

Séance du 9 février 2026
Date de convocation : 3 février 2026
Membres en exercice : 33
29 présents – 33 votants
Le quorum est atteint.

OBJET : Création d'emplois de vacataires pour satisfaire aux missions ponctuelles liées à l'organisation de manifestations taurines traditionnelles au cours de la saison taurine 2026

L'an deux mille vingt-six, le neuf février à dix-neuf heures, le conseil municipal de Vauvert (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle Bizet, sous la présidence de Monsieur Jean DENAT, maire en exercice.

Présents :

Jean DENAT, Katy GUYOT, Bruno PASCAL, Annick CHOPARD, Rodolphe RUBIO, Laurence EMMANUELLI, Christian SOMMACAL, Magali NISSARD, Francine CHALMETON, Daniel SALMERON, Christiane ESPUCHE, Bruno JOUANNE, Nicole DUQUESNE, Frédéric DUMAS, Mohammed TOUHAMI, Alexandre BRIGNACCA, Benjamin ROUVIERE, Florinda RACE, Jean-Paul BERTRAND, Michel MATIVAL, Sandra LIAUTAUD, Jean-Louis MEIZONNET, René GIMENEZ, Sandrine RIOS, Serge GARNIER, Carole CALBA, Emmanuelle GAVANON, Jean-Pierre GUSAÏ, Agnès AUGUSTE.

Absents ayant donné procuration :

Farouk MOUSSA a donné procuration à Annick CHOPARD
Elisabeth MICHALSKI a donné procuration à Jean DENAT
Jacky PASCAL a donné procuration à Frédéric DUMAS
Chantal LAIR-LACHAPELLE a donné procuration à Magali NISSARD

En début de séance et en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : **Christian SOMMACAL a été élu par 25 voix pour** (Jean DENAT (2), Katy GUYOT, Bruno PASCAL, Annick CHOPARD (2), Rodolphe RUBIO, Laurence EMMANUELLI, Christian SOMMACAL, Magali NISSARD (2), Francine CHALMETON, Daniel SALMERON, Christiane ESPUCHE, Bruno JOUANNE, Nicole DUQUESNE, Frédéric DUMAS (2), Mohammed TOUHAMI, Alexandre BRIGNACCA, Benjamin ROUVIERE, Florinda RACE, Jean-Paul BERTRAND, Michel MATIVAL, Sandra LIAUTAUD,) **et 8 contre** (Jean-Louis MEIZONNET, René GIMENEZ, Sandrine RIOS, Serge GARNIER, Carole CALBA, Emmanuelle GAVANON, Jean-Pierre GUSAÏ, Agnès AUGUSTE).

Suite délibération n° 2026/02/027

RAPPORTEUR : Jean DENAT, maire

EXPOSE : La commune organise des manifestations taurines traditionnelles tout au long de l'année. Afin de satisfaire aux missions ponctuelles liées à l'organisation de manifestations taurines traditionnelles, il est nécessaire de créer des emplois vacataires pour la saison taurine 2026. Le nombre d'emploi vacataire et leur rémunération, identiques à l'année précédente, sont fixés comme suit :

- 3 postes de président de course et de fixer l'indemnité forfaitaire de vacation à percevoir :
 - 184,00 € brut par course pour le niveau AS ;
 - 123,00 € brut par course pour les courses camarguaises.

-2 postes de président adjoint de course et de fixer l'indemnité forfaitaire de vacation à percevoir :

- 99,00 € brut par course pour le niveau AS ;
- 74,00 € brut par course pour les courses camarguaises.

- 6 postes de portier et d'agent de maintenance et de fixer l'indemnité forfaitaire de vacation à percevoir :

- 200,00 € brut par course pour les missions d'agent de maintenance ;
- 70,00 € brut par course pour les missions de portier.

Les recrutements feront l'objet d'actes d'engagements individuels.

En cas d'absence l'indemnité sera versée au prorata temporis des vacances effectuées et le vacataire absent pourra être remplacé par un autre vacataire.

PROPOSITION : Le rapporteur propose au conseil municipal

- d'approuver la création des postes de vacataires dans le cadre de missions ponctuelles liées à l'organisation de manifestations taurines traditionnelles au cours de la saison taurine 2026 tel que défini ci-dessus ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à recruter les personnels nécessaires ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les contrats et toutes les pièces afférentes à ces recrutements ;
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget général de la commune au chapitre 012.

DECISION : Le conseil municipal, oui l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré
DECIDE

D'adopter à l'unanimité la proposition du rapporteur (Jean DENAT (2), Katy GUYOT, Bruno PASCAL, Annick CHOPARD (2), Rodolphe RUBIO, Laurence EMMANUELLI, Christian SOMMACAL, Magali NISSARD (2), Francine CHALMETON, Daniel SALMERON, Christiane ESPUCHE, Bruno JOUANNE, Nicole DUQUESNE, Frédéric DUMAS (2), Mohammed TOUHAMI, Alexandre BRIGNACCA, Benjamin ROUVIERE, Florinda RACE, Jean-Paul BERTRAND, Michel MATIVAL, Sandra LIAUTAUD, Jean-Louis MEIZONNET, René GIMENEZ, Sandrine RIOS, Serge GARNIER, Carole CALBA, Emmanuelle GAVANON, Jean-Pierre GUSAÏ, Agnès AUGUSTE).

POUR EXTRAIT CONFORME

Le secrétaire de séance,



Christian SOMMACAL



Le maire,



Jean DENAT

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de :

- son dépôt en préfecture le.....
- sa notification le.....
- sa publication le.....

et informe qu'en vertu du décret 83-1025 le présent peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter du

Pour le maire par délégation,
La directrice générale des services,
Yolande Cavalier

Envoyé en préfecture le 16/02/2026

Reçu en préfecture le 16/02/2026

Publié le 17/02/2026



ID : 030-213003411-20260209-DE202602_0027-DE